

L'emploi dans la transition écologique

Déclaration du groupe des entreprises

Nous vivons dans un monde imparfait. Malheureusement. Dans un monde que nous aurions complètement choisi, je pourrais affirmer devant vous que la transition écologique va créer des millions d'emplois dans les années qui viennent. Dans ce monde parfait où les règles seraient stables et pérennes, j'aurais plaisir à vous annoncer qu'aucun emploi ne va être détruit, que la montée en compétences des salariés va se faire en douceur et dans le temps sans qu'aucun d'entre eux n'y perde quoi que ce soit. Bref, que la transition écologique n'aura que des externalités positives sur l'économie, les conditions de travail et l'emploi.

Mais, dans notre monde économique instable et incertain, la réalité est différente. Malheureusement diront certains. En posant la question du devenir de l'emploi dans la transition écologique nous nous retrouvons face à un double problème : celui de la qualité des emplois et celui de leur quantité. Aujourd'hui, il est bien difficile de répondre à ces 2 questions de manière précise. Sur la quantité d'emplois qui seront créés ou détruits, de multiples études ont été faites et ne donnent pas forcément de résultats cohérents. Nos rapporteurs ont choisi de ne pas entrer dans ce débat sans fin. C'est un bon choix car cela nous a permis de sortir des querelles d'experts pour nous focaliser sur l'essentiel.

Nous savons tous que la transition écologique va profondément bouleverser les modes de productions, les biens produits et donc le travail des personnes qui les produisent. Le projet d'avis souligne que « *Pour encourager l'émergence de compétences utiles à la transition écologique, la réflexion prospective sur les métiers, menée de façon paritaire, est aujourd'hui impérative.* » Pour les entreprises, petites ou grandes, cette exigence est fondamentale. Leur intérêt est d'avoir des salariés mieux formés, qu'il s'agisse de compétences nouvelles pour des métiers nouveaux, ou bien de compétences transversales dont la maîtrise doit aider à produire mieux en étant plus respectueux de l'environnement. Certains emplois vont disparaître parce qu'ils ne correspondent pas au monde qui vient. Des métiers vont changer et les salariés qui les exercent vont devoir acquérir de nouvelles compétences, monter en qualification, travailler autrement. Enfin, certaines fonctions vont apparaître et des formations professionnelles et qualifiantes sont sans doute à inventer.

Dans cette perspective, les entreprises ont un rôle central à jouer et le dialogue social doit être un facteur d'efficacité notamment quand il s'agira de définir les « qualifications et les compétences nécessaires à la maîtrise des règles environnementales élémentaires susceptibles d'entrer dans le socle commun de compétences. »

Les branches professionnelles seront sans doute au cœur de ces nouveaux enjeux surtout lorsqu'il s'agira de définir de nouveaux métiers, de nouvelles qualifications et de discuter des nouvelles nomenclatures et des grilles de salaires qui y correspondent.

Beaucoup des recommandations qui sont faites portent sur la nécessité que notre outil statistique, l'action de l'état, des régions et de toutes les collectivités locales mettent la transition écologique au cœur de leur priorité pour la rendre plus visible encore. Sur ces questions qui ont pour but d'adapter nos actions et nos outils de mesure au « monde qui vient » nous pensons que ces recommandations sont légitimes. Toutefois, nous pensons aussi que nous devons moins attendre de l'Etat, des collectivités et faire confiance aux entreprises, aux salariés, aux organismes de formation, pour s'adapter rapidement à cet univers qui change.

En ce qui concerne le rôle des IRP et des CHSCT dans les entreprises, notre groupe est plus mesuré. Nous pensons qu'il est urgent de simplifier l'action des instances représentatives du personnel, pour leur donner une meilleure efficacité. Leur permettre de s'occuper de tout n'est pas, selon nous, la meilleure façon de les aider à mieux faire leur travail au service des salariés.

Ces nuances d'appréciation ne doivent cependant pas prendre le pas sur l'intégralité de l'avis. Parce que le travail qui a été accompli est remarquable, que les co-rapporteurs ont fait preuve d'une capacité d'écoute très importante et que nous sommes en accord avec les propositions, le groupe des entreprises a voté l'avis.